

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean ALBISETTI, Maire.

Mr Pierre Montagnon est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Après approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 29 Mai 2017, l'ordre du jour est examiné.

-----

**Approbation des comptes administratifs commune et assainissement** : après avoir élu Pierre MONTAGNON, Président de séance pour le vote des comptes administratifs, le Conseil Municipal a adopté par 32 voix pour, les documents qui présentent les résultats suivants :

## 1. Approbation du compte administratif 2016 du budget principal

### a) Présentation des résultats

<b>Exercice 2016 seul</b>	Investissement	Fonctionnement	<b>Total</b>
Recettes	3 190 372,92	10 679 420,87	13 869 793,79
Dépenses	2 698 080,42	9 717 145,65	12 415 226,07
<b>Résultat</b>	<b>492 292,50</b>	<b>962 275,22</b>	<b>1 454 567,72</b>

<b>Résultat de clôture</b>	Investissement	Fonctionnement	<b>Total</b>
Situation fin 2015	- 241 172,34	414 097,84	172 925,50
Résultat exercice 2016	492 292,50	962 275,84	1 454 567,72
<b>Résultat de clôture</b>	<b>251 172,34</b>	<b>1 376 373,06</b>	<b>1 627 493,22</b>

### b) Utilisation du résultat cumulé de fonctionnement : 1 376 373,06

Affectation au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »	1 376 373,06	La totalité du résultat cumulé est affectée en fonctionnement
<b>Total</b>	<b>1 376 373,06</b>	

## 3. Approbation du compte administratif 2016 du budget assainissement

### a) Présentation des résultats

<b>Exercice 2016 seul</b>	Investissement	Fonctionnement	<b>Total</b>
Recettes	485 434,58	728 049,55	1 213 484,13
Dépenses	550 599,91	711 708,11	1 262 308,02
<b>Résultat</b>	<b>- 65 165,33</b>	<b>+ 16 341,44</b>	<b>- 48 823,89</b>

<b>Résultat de clôture</b>	Investissement	Fonctionnement	<b>Total</b>
Situation fin 2015	248 225,29	68 225,51	316 450,70
Résultat exercice 2016	- 65 165,33	16 341,44	- 48 823,89
<b>Résultat de clôture</b>	<b>+ 183 059,96</b>	<b>+ 84 566,85</b>	<b>+ 267 626,81</b>

### b) Utilisation du résultat cumulé de fonctionnement : + 84 566,85

Affectation au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »	84 566,85	La totalité du résultat cumulé est affectée en fonctionnement
<b>Total</b>	<b>84 566,85</b>	

**Convention avec le collège** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation des gymnases communaux par le Collège Anatole France pour l'année scolaire 2017-2018, le montant horaire est fixé à 12 € .

**Décision modificative n° 1 assainissement** : afin de régulariser les opérations de transferts à la communauté urbaine, le Conseil Municipal, a adopté, à l'unanimité, une décision modificative qui s'équilibre à 456 200 € en fonctionnement et 240 959 € en investissement.

**Décision modificative n° 3 commune** : afin d'intégrer les opérations financières du rachat de prêt ainsi que l'excédent du budget assainissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté une décision modificative qui s'équilibre à 144 566 € en fonctionnement et 1 660 559 € en investissement.

**Tarif service culturel 2017 – 2018** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté les tarifs suivants

Spectacles avec abonnements possibles	Tarif Plein	Tarif réduit(1)	Tarif abonnement(2)	Gratuité enfants
Sam. 14 oct. ART MENGO	18	14	12	(-12 ans)
Sam. 20 jan. ALAIN CHOQUETTE	22	18	12	(-12 ans)
Sam. 3 mars CHRAZ « Euh ! »	15	12	12	(-12 ans)
Sam. 24 mars « AMOK »	18	14	12	(-12 ans)
Ven. 6 avril « LA CRUCHE »	18	14	12	(-12 ans)

Spectacles hors abonnement	Tarif plein	Tarifs réduit (1)		Gratuité enfants
Mer. 15 nov. «DOUBLE» - Cie Dessources Festival "Les Automnales" (3)	10	6		(-8 ans)
Sam. 16 déc. «LES TROIS BRIGANDS»	8	5		(-4 ans)

Spectacle spécifique à la coopération avec Romagnat et Pont-du-Château	Tarif Plein	Tarif réduit(1)	Tarif pass festival dès 2 spectacles achetés	Gratuité enfants
Mer. 16 mai (4) L'Oreille du Monde, World Music Festival – « BON DEBARRAS »	12	8	10 /concert	(-12 ans)
Dim. 17 juin Sortie de fin de saison au Musée des Confluences à Lyon	15			

Spectacles hors abonnements avec tarif unique	Tarif unique
Mar. 3 mars « ROUGE » Cie Une Autre Carmen	5

LES RENDEZ-VOUS GRATUITS	au Théâtre Cornillon
Ven. 22 septembre	Présentation de saison + Cie Lilananda BOSSA 2.0
Ven. 2 février	Sortie de Résidence de la compagnie Gare à l'Art «Nos plumes ce sont des pierres »
Sam. 14 avril	Sortie de Résidence de la compagnie Le Petit Théâtre Dakoté « Museum »

LES RENDEZ-VOUS GRATUITS	En extérieur
Sam. 14 avril	Sortie de Résidence de la compagnie Le Petit Théâtre Dakoté « Museum »

LES RENDEZ-VOUS GRATUITS	A La Vague
Dim. 8 octobre	Rendez-vous A Tue-Textes
Mer. 25 octobre	Concerts Coté Vague

Dim. 4 février	Rendez-vous A Tue-Textes
Mer. 14 février	Concerts Coté Vague
Mer. 18 avril	Concerts Coté Vague
Dim. 3 juin	Rendez-vous A Tue-Textes

Spectacles à destination des scolaires	Tarif unique	Exonéré
Jeu. 30 nov. « ZAPI ROUGE » - Lili Label Cie	3	pour les accompagnateurs
Ven. 15 déc. « LES TROIS BRIGANDS »	3	pour les accompagnateurs
Mar. 16 jan. « DERNIERES NOUVELLES DES VOLCANS »	3	pour les accompagnateurs
Mar. 3 mars « ROUGE » Cie Une Autre Carmen	3	pour les accompagnateurs

**Refinancement du contrat de prêt du Crédit Agricole par la Banque Postale** : afin d'optimiser les dépenses, remboursement d'emprunt, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents contractuels nécessaires au rachat d'un contrat de prêt du Crédit Agricole par la Banque Postale. Le nouveau contrat est établi pour un montant de 1 477 500 € sur une durée de 10 ans et 9 mois au taux fixe de 1.29 %.

**Cession d'action SEMERAP** : suite au transfert de la compétence eau et assainissement, à la communauté urbaine, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de transférer 14 actions à Clermont Auvergne Métropole au prix unitaire de 31 €.

**Recrutement d'animateurs occasionnels** : afin de pallier au besoin en personnel durant la période estivale, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à recruter 9 animateurs pour les vacances d'été.

**Abandon de l'implantation d'une halle couverte courante sur la parcelle BK 545**

L'immeuble situé 7 rue Antoinette Begon n'étant pas opportun pour la réalisation d'une halle couverte, le Conseil Municipal, à l'unanimité a décidé d'abandonner le projet sur cet emplacement. Le projet n'est pas remis en cause et pourrait se réaliser sur un autre site.

**Périmètre ouvrant droit aux subventions pour ravalement de façades** : suite à l'approbation du PLU le 12 mai 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a dû redélibérer sur les définitions du périmètre qui reste identique à ce qui avait été décidé lors de la séance du 19/12/2016.

**Cession de l'immeuble BK 1379** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé la cession d'un immeuble situé 18 rue Antonin Pachon à la société SCI SCMJ pour un montant de 115 000 €.

**Déclassement et cession parcelle BI 27** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a confirmé le déclassement d'une parcelle sise au Bourly et validé la cession aux conjoints HAON pour un montant total de 29 700 €.

**Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal** : afin de limiter les contraintes administratives, le Conseil Municipal a décidé par 25 voix pour et 8 contre, de modifier les périodicités du Conseil Municipal pour les porter à 2 mois.

**Dénomination Square** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé la dénomination « Square Germaine ABLISETTI », pour le jardin situé devant l'EHPAD « la Maison du Marronnier Blanc ».